

TRAIT D'UNION

MARS 2020 | 171



ÉLECTIONS, MODE D'EMPLOI

DES LYCÉENS DE SAINT-GENIS-POUILLY,
JURYS DES CÉSARS 2020

DES HÔTELS À INSECTES
POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

3 DOSSIER

> Elections, mode d'emploi

6 ÇA S'EST PASSÉ À SAINT-GENIS

8 ACTUALITÉS

- > Inscriptions scolaires : j'ai 3 ans et je dois aller à l'école !
- > Happy tab' : les seniors adorent !
- > Entrez dans le Carnaval du secteur enfance !
- > Des lycéens de Saint-Genis-Pouilly, jurys des Césars 2020 !
- > Commerçants, médecins, artisans, faites-vous connaître auprès des habitants !

10 FLASH SUR

> Festival du Film Vert

11 VIVRE ENSEMBLE

- > 10 habitants référents entrent dans le dispositif de participation citoyenne
- > Des hôtels à insectes pour favoriser la biodiversité
- > Invitation à la commémoration du 19 mars 1962

12 DÉMOCRATIE LOCALE

- > Conseil municipal du 4 février 2020
- > Expression des listes du conseil municipal
- > Intercommunalité

14 CULTURE

- > Le Bordeau, théâtre & cinéma
- > Médiathèque
- > Associations

16 CE MOIS-CI À SAINT-GENIS

> SOUKIKOUR

ÉDITO

Hubert BERTRAND,
Maire de Saint-Genis-Pouilly

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. L'avenir de Saint-Genis-Pouilly, comme toutes les autres communes de France est concerné et il est très important que les habitants s'expriment.

Plusieurs candidats sont en lice et proposent un programme pour le devenir de la ville. C'est à travers votre vote, une action républicaine, que le nouveau conseil municipal s'installera à la suite des résultats. Ainsi vous choisirez les orientations et les personnalités qui vous représenteront.

En réalité ce ne sont pas seulement les représentants de la commune ce sont aussi ceux de Pays de Gex Agglo. Cette structure intercommunale a plusieurs compétences pour les 27 communes gessiennes dont l'aménagement du territoire, la collecte et la gestion des déchets, les transports publics, la petite-enfance, etc... Les électeurs élisent donc avec le même bulletin de vote, les conseillers municipaux et communautaires.

Voter est un geste simple et important, symbole de la démocratie, déterminant pour la société que l'on veut et c'est pourquoi je vous invite à l'accomplir. Il suffit de se présenter, le jour de l'élection, au bureau de vote avec une pièce d'identité et si possible avec votre carte d'électeur.

Nous avons le privilège de vivre dans une démocratie, construite par notre histoire. Le vote est un droit et un devoir, il nous appartient de lui donner de l'importance par notre mobilisation.

C'est le moyen dont les électrices et les électeurs disposent pour orienter notre devenir.

Alors, aux urnes, citoyens !

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie de Thoiry : 04 50 42 12 01

Gendarmerie Nationale : 17

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Samu social : 115

Enfance maltraitée : 119

Pharmacie de garde : 3237

Médecin de garde : 15

Clinique Vétérinaire Saint-Genis-Pouilly : 04 50 41 85 85

Clinique Vétérinaire Cessy : 04 50 41 76 45

Service d'urgence vétérinaire 24/24 : 0899 199 984

Régie des eaux Gessiennes (astreinte) : 04 85 29 20 00

LE TRAIT D'UNION est édité par la Ville de Saint-Genis-Pouilly |
Directeur de publication : Hubert Bertrand | Rédaction : Service
communication | Crédit photo : Mairie de Saint-Genis-Pouilly, Sou
des Ecoles de Saint-Genis-Pouilly, vie publique | Mise en page :
Un point c'est tout Communication | Impression : Imprimerie
Est'Imprim | Tirage : 6100 Ex. N°ISSN : 1268-4554 / Dépôt légal : 4^e
trimestre 2019





ÉLECTIONS, MODE D'EMPLOI

Les **15 et 22 mars prochains**, tous les citoyens de France sont appelés à élire leurs conseillers municipaux et leur maire pour les six prochaines années. Les enjeux de territoire sont donc majeurs et concernent tous les habitants. Il est donc important de se rendre aux bureaux de vote.

AU QUOTIDIEN PRÈS DE VOUS

Qu'elles soient obligatoires ou facultatives, les compétences communales croisent obligatoirement votre quotidien. La mairie rédige les avis de naissances, de décès, publie les bans, célèbre les mariages et désormais les PACS. Les cartes d'identité, passeports sont également établis auprès de la mairie.

L'Hôtel de ville est un lieu fondamental où se décident de nombreux paramètres d'organisation de la vie communale, à l'échelon le plus proche de vous.

C'est dans la vie quotidienne qu'elle agit, à travers l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles qui accueille votre enfant, les animateurs qui vont les encadrer durant les accueils périscolaires, la police municipale qui surveille les abords des établissements, la rue, les travaux engagés sur votre trottoir pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes, l'agent qui entretient l'espace vert près de chez vous. Que vous vous rendiez à la médiathèque, au théâtre ou au cinéma, c'est la ville qui déploie tous ces services.

C'est également auprès d'elle que vous devez effectuer vos démarches pour obtenir un permis de construire, une autorisation de travaux en cas d'agrandissement ou une transformation de votre propriété.

Quand vous vous déplacez au centre-ville, c'est la mairie qui régleme le stationnement.

Elle détermine aussi à l'échelle du territoire votre avenir et celui de vos

enfants, en programmant des projets structurants fondamentaux : quelles mobilités pour demain ? Quels équipements scolaires, culturels, sociaux et sportifs ? Quels aménagements urbains ? Autant de questions parmi d'autres qui sont traitées par la ville et les instances d'intercommunalité.



5 QUESTIONS SUR LES MUNICIPALES 2020

À l'approche des échéances de 2020, tour d'horizon, en questions/réponses des règles qui encadrent les élections municipales.

COMMENT SONT ÉLUS LES MAIRES DES COMMUNES FRANÇAISES ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, on ne vote pas directement pour le maire de sa commune lors des élections municipales. On élit les membres du conseil municipal. Leur nombre dépend de la taille de la commune. Ce sont ensuite les conseillers municipaux qui vont désigner le maire. Dans la plupart des cas, c'est le chef de file de la liste remportant l'élection qui est élu maire.

QUI PEUT VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- > avoir au moins 18 ans ;
- > être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ;
- > être inscrit sur les listes électorales ;
- > jouir de ses droits civils ou politiques.

QUEL EST LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX À SAINT-GENIS-POUILLY ?

Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction du nombre d'habitants dans la commune. Saint-Genis-Pouilly rentre dans la catégorie de 10 000 à 19 999 habitants et comptera donc 33 élus. Le Conseil municipal examine les rapports qui lui sont soumis, et gère, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ses prérogatives sont les suivantes :

- > Examen et vote du budget,
- > Gestion des biens de la commune,
- > Décision des créations d'emplois municipaux,
- > Choix des constructions ou aménagements à réaliser,
- > Actions dans divers secteurs : social, culturel, sportif...



LA PARITÉ FEMMES HOMMES DOIT-ELLE ÊTRE RESPECTÉE ?

À Saint-Genis, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme. Cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 1 000 habitants.



LE JOUR DU SCRUTIN

Le jour du scrutin, pour voter, il faut se présenter en personne au bureau de vote qui vous a été indiqué par votre commune et uniquement dans ce bureau de vote, sauf si vous avez établi une procuration. Chaque bureau de vote possède une liste électorale qui recense les personnes inscrites dans ce bureau.

Le territoire communal est découpé en 4 bureaux de vote situés au Centre culturel Jean Monnet. Ils sont ouverts de 8h à 18h. Le numéro du bureau figure sur votre carte électorale.

DOCUMENTS À PRÉSENTER POUR VOTER

Vous pouvez voter en présentant :

- > soit votre carte d'électeur et une pièce d'identité,
- > soit une pièce d'identité seulement.



DÉROULEMENT DU VOTE

Le personnel du bureau vérifie que vous êtes inscrit sur la liste électorale. Suite à la vérification, vous prenez une enveloppe, dans laquelle vous devez mettre votre bulletin de vote une fois que vous êtes dans l'isoloir.

Ensuite,

- > soit vous prenez des bulletins de vote sur la table où ils sont disposés
- > soit vous votez avec l'un des bulletins reçus à domicile.

Vous vous rendez ensuite obligatoirement à l'isoloir pour mettre votre bulletin sous enveloppe, avant de vous rendre à la table de vote pour glisser votre bulletin dans l'urne.

Les membres du bureau vérifient à nouveau votre identité et s'assurent que vous n'avez qu'une enveloppe.

Vous signez ensuite la liste d'émargement.

SI VOUS AVEZ UNE PROCURATION DE VOTE

L'électeur titulaire d'une procuration de vote (mandataire) se rend au bureau de vote où le mandant est inscrit.

A son entrée dans la salle du scrutin, il présente sa carte d'électeur et une pièce d'identité.

Les membres du bureau doivent vérifier :

- > que le maire (les services municipaux) a bien été destinataire de la procuration
- > que le mandant est bien porté sur la liste d'émargement comme devant voter par procuration
- > que le mandataire, dont le nom est inscrit sur cette liste, est bien l'électeur qui se présente pour voter

Si ces conditions sont remplies, le mandataire se voit remettre l'enveloppe électorale. Le mandataire, à l'instar des autres votants, se rend dans l'isoloir avec les bulletins de votes mis à disposition.

Le mandataire se présente ensuite à la table de vote pour déposer l'enveloppe dans l'urne.

Si le mandataire est lui-même électeur dans le bureau de vote du mandant : le mandataire signe sur la liste d'émargement en regard de son nom et en regard du nom du mandant. La carte électorale du mandataire est estampillée dans les formes habituelles.

Si le mandataire n'est pas lui-même électeur dans le bureau de vote du mandant, le mandataire signe la liste d'émargement en regard du nom du mandant.

PROCLAMATION DU RÉSULTAT

Le résultat est proclamé en public par le président du bureau et affiché dans la salle de vote.

Il indique le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, le nombre de suffrages exprimés et les suffrages recueillis pour chaque candidat ou liste.



UN REPAS DES AINÉS SOUS LES TROPIQUES

Plus de 260 seniors saint-génésiens de plus de 70 ans ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale et de la ville pour le traditionnel repas organisé en leur honneur : une journée festive, qui est avant tout un instant privilégié pour nos anciens, qui se tenait au Centre culturel Jean Monnet le dimanche 19 janvier. Toute l'assemblée a passé un agréable moment, jalonné d'échanges, de rires et de danses autour d'une décoration tropicale. Un dépaysement garanti !





CRÉER, CODER, S'AMUSER AUX ATELIERS NUMÉRIQUES « LES P'TITS GÉNIES DE SAINT-GENIS »

Depuis le 27 janvier, les jeunes se retrouvent tous les lundis aux ateliers numériques « Les p'tits génies de Saint-Genis » organisés par l'Espace de Vie Sociale de la ville, en partenariat avec la CAF et AICOGY. Il est aujourd'hui fondamental d'enseigner aux enfants le fonctionnement des robots et à les manipuler grâce au code puisque les objets électroniques sont partout dans notre quotidien : à la maison, au bureau, dans la voiture, dans les lieux publics...et sont toujours plus connectés à l'Internet. Grâce au kit Raspberry Pi, les 8 jeunes ont assemblé, manipulé et se sont familiarisés avec les différents composants électroniques d'un micro-ordinateur. Au fil des ateliers, ils auront comme objectif de créer leur propre mini-jeu (via MineCraft). L'occasion pour eux d'être plus créatifs avec les ordinateurs et d'apprendre la programmation informatique tout en s'amusant !

LES PARENTS DÉLÉGUÉS VISITENT LES COULISSES DE LA CUISINE CENTRALE

Les parents des cinq groupes scolaires de la ville ont découvert le 27 janvier la préparation des repas de leurs enfants.

Chaque année, la ville organise une visite pour dévoiler le mystère quotidien des assiettes de nos enfants. De la conception des menus à la préparation des plats, en passant par la réalisation des commandes et la livraison dans les cuisines « satellites », tous ont posé leurs questions librement.

Un échange riche et privilégié, conduit par Laurent Bouilloux, chef cuisinier, entouré de Madame Faure, maire-adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse et de Madame Viratelle, responsable de la restauration scolaire.



RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le 27 janvier dernier, Mme Géraldine Sacchi-Hassanein et Mme Virginie Guiller, coordinatrices de la classe de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) du lycée international de Saint-Genis ont rencontré Monsieur Catherin, maire adjoint à la culture et les responsables du service culture (Médiathèque/Bordeau Théâtre & Cinéma) afin de travailler conjointement sur des projets dédiés aux élèves ayant des profils particuliers. Plusieurs idées ont émergé comme la mise en place d'ateliers d'écriture (présentation textes et illustrations à la médiathèque pendant festival BD), de journées d'immersion au Bordeaux, de cours de théâtre, ou encore la participation au César des Lycéens... Des expériences artistiques et uniques qui peuvent parfois révéler des talents cachés et aider les élèves en quête de sens et d'épanouissement à trouver leur voie !



INSCRIPTIONS SCOLAIRES : J'AI 3 ANS ET JE DOIS ALLER À L'ÉCOLE

Votre enfant est né en 2017 ou vous êtes nouveaux arrivants ? Présentez-vous en mairie, du mardi 31 mars au vendredi 10 avril (uniquement pour les enfants nés en 2017).

AU MOMENT DE LA PRÉ-INSCRIPTION, IL FAUDRA VOUS MUNIR DES PHOTOCOPIES SUIVANTES :

- Livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant avec filiation complète
- Carnet de vaccination de l'enfant
- 2 justificatifs de domicile datant de moins de 6 mois dont la taxe d'habitation obligatoire, quittance de loyer, d'électricité...)
- En cas de séparation ou divorce : fournir le jugement
- En cas de garde alternée : fournir une attestation sur l'honneur signée des deux parents + copie de la carte d'identité
- En cas de domiciliation chez l'habitant : présence physique de la personne qui héberge + attestation sur l'honneur + 2 justificatifs de domicile datant de moins de 6 mois dont la taxe d'habitation obligatoire + quittance (de loyer, d'électricité...)

**Aucun certificat de pré-inscription
ne sera délivré sans ces documents.**



HORAIRES D'INSCRIPTION :

Les mardis de 9h à 12h et de 14h à 18h
Les mercredis de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 19h
Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

HAPPY TAB' : LES SENIORS ADORENT !

Au vu du succès rencontré l'année dernière, l'Espace de Vie Sociale a reconduit les ateliers numériques « Happy Tab' » avec l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA). Répartis sur 2 niveaux, ces ateliers entièrement dédiés aux aînés ont pour objectif de leur apprendre à utiliser la tablette tactile en 12 séances : Naviguer sur internet, communiquer avec leur proches, remplir un document sur internet... la tablette n'aura bientôt plus de secrets pour eux ! À l'heure où tout est en train de se dématérialiser, il est important pour les seniors de se mettre à jour informatiquement. Cette formation est gratuite et est financée par la Conférence des financeurs chargée du diagnostic des besoins des personnes de plus de 60 ans.

Ces ateliers ont démarré le 5 mars dernier pour le plus grand bonheur des participants !



ENTREZ DANS LE CARNAVAL DU SECTEUR ENFANCE !

Pour le Carnaval 2020, le secteur enfance de la ville de Saint-Genis-Pouilly vous propose le thème universel de l'amour ! Sortez vos flèches et masques de cupidon, vos sacs à dos et chapeaux, vos costumes ou autres accessoires et participez à ce défilé inédit et festif aux airs romantiques, le 11 mars.

AU PROGRAMME DE CETTE JOURNÉE D'AMOURS CARNAVALESQUES :

Pour les enfants inscrits au secteur enfance :

le matin : divers ateliers conception (masque - carte - origami - bracelet d'amitié - collier - jeu du cupidon...)
Entre 16h45 et 18h30 : goûter festif

Pour tous les enfants et les parents :

14h45 : rassemblement des participants au stade du Jura à côté de l'école
15h : défilé avec passage à la mairie pour la traditionnelle bonbonnade
Entre 16h et 16h30 : embrasement du bonhomme carnaval



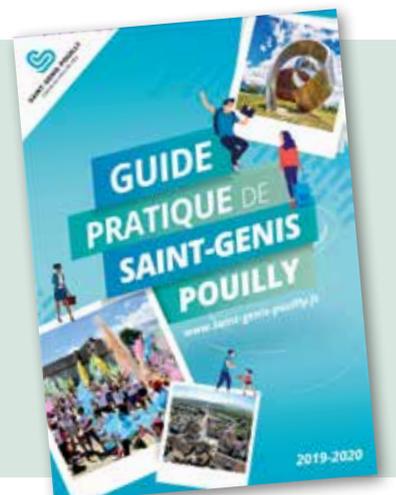
DES LYCÉENS DE SAINT-GENIS-POUILLY, JURYS DES CÉSARS 2020 !



18 élèves de la classe MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) du lycée International de Saint-Genis-Pouilly ont été sélectionnés pour être membres du prestigieux jury du César des lycéens 2020, composé de 55 classes sur toute la France. Ils ont pour mission de voter pour la catégorie "meilleur film" et vont pouvoir attribuer une récompense à l'un des longs métrages du millésime 2020. « [...] Dans ce cadre-là, j'ai présenté la candidature de mon groupe d'élèves MLDS pour montrer que, par le biais de leur participation au César des lycéens, il est possible pour une classe d'élèves en rupture scolaire de susciter de l'enthousiasme et de la motivation pour un projet culturel d'ampleur et renommé. [...] La participation du groupe de jeunes du dispositif MLDS au César des lycéens est un moyen de donner du sens à l'école, pour qu'elle concoure à une plus grande motivation des élèves, ce qui est un point essentiel pour des jeunes qui sont en décrochage scolaire. » souligne Géraldine Sacchi-Hassanein, coordinatrice de la classe de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), à l'initiative du projet. Sept films au total ont été visionnés au Bordeau les 20 et 21 février : « La belle époque » de Nicolas Bedos, « Grâce à Dieu » de François Ozon, « Hors normes » d'Eric Toledano et Olivier Nakache, « J'accuse » de Roman Polanski, « Les Misérables » de Ladj Ly, « Portrait de la jeune fille en feu » de Céline Sciamma et « Roubaix, une lumière » de Arnaud Desplechin, chacun en lice pour la statuette.

COMMERÇANTS, MÉDECINS, ARTISANS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE AUPRÈS DES HABITANTS

Le guide pratique de Saint-Genis Pouilly, qui vous apporte des informations utiles et pratiques au quotidien et qui vous aide dans vos démarches à Saint-Genis Pouilly, va être réédité l'été prochain. Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire ou effectuer un changement, nous vous invitons à contacter le service communication avant le 15 mai 2020 au 04 50 20 20 15 ou à service.communication@saint-genis-pouilly.fr



SAINT-GENIS-POUILLY, PARTICIPE POUR LA 4^E FOIS AU FESTIVAL DU FILM VERT !

Le Festival du Film Vert a pour but de faire découvrir des films de qualité sur le thème de l'environnement, du développement durable ou des relations Nord-Sud. L'exposition Regards d'extinction, macro-photographies de Mathieu Latour sera présentée durant les 3 jours au Bordeau.



DIMANCHE 15 MARS

- 9h45 : **ciné goûter** pour les enfants
 - 10h30 : Premières loges, dans la grande forêt vous faites partie de l'histoire de Vincent Chabloz
 - 11h30 : **Ateliers pour les enfants** 3 à 10 ans proposés par l'association *Nous voulons des coquelicots* et *ProApia*
 - 14h : **Présentation du projet de coopérative d'habitants** de Ferney-Voltaire par le collectif CAHP
 - 15h30 : **Atelier Bee's wrap** à partir de 8 ans proposé par les associations *Eco-pratique* et *Colibris* du Pays de Gex
 - 16h30 : **Ours, simplement sauvage** de Laurent Joffrion, Vincent Munier
Suivi d'un ciné goûter pour les enfants. Ce film propose une immersion dans les décors vertigineux de la Cordillère Cantabrique. Il offre une expérience naturaliste inédite à la rencontre de l'ours des falaises.
 - 18h15 : **Main basse sur l'eau : la bataille de l'or bleu !** De Jérôme Fritel
Suivie d'une discussion avec le réalisateur du film, des associations *Stop Embouteillage* et *Projet Européen de l'Eau*
- Petite restauration de 17h30 à 20h

LUNDI 16 MARS

- 18h40 : **Opération biodiversité** d'Éric Moreau. La Région Nouvelle-Aquitaine est un réservoir de biodiversité. Face au déclin du vivant, plus de 200 chercheurs y sont engagés pour mesurer l'impact de l'homme sur la nature.
 - 20h : **Honeyland** : la dernière chasseuse d'abeilles d'Europe de Tamara Kotevska et Ljubomir Stefanov
Suivi d'une discussion avec Loïc Favant, membre du conservatoire de l'abeille noire de la Vanoise, et Rosa Maria Licon Luna, du Wild Bees Project.
 - Hatidze, une jeune macédonienne vit seule avec sa mère infirme. Elle est la dernière chasseuse d'abeilles d'Europe, parcourant les montagnes à la recherche de nids, soignant ses ruches. Lorsqu'une famille d'apiculteurs nomades arrive dans son village, Hatidze mettra tout en œuvre pour assurer la survie des abeilles menacées.
- Petite restauration jusqu'à 20h.

MARDI 17 MARS

- 18h : **Fair traders** : participer à la création d'un futur juste et équitable de Nino Jacusso
Durée 90 min - 2018 - Documentaire Trois protagonistes de l'économie de marché libérale assument leur part de responsabilité pour la société et les générations à venir.
- 20h15 : **Le dernier poumon du monde de Yamina Benguigui**
Suivi d'une discussion avec Constance Cluset, responsable France de l'association *Kalaweit.org*
L'ancienne ministre française déléguée à la Francophonie a réalisé un documentaire de 55 mn en vue de la sensibilisation autour de la forêt tropicale.
Petite restauration jusqu'à 20h15
- Tarifs : plein 6,50 €
réduit 5,50 €
enfants 3,50 €
- Retrouvez plus de détails sur le site Internet de la ville www.saint-genis-pouilly.fr rubrique Actualités

10 HABITANTS RÉFÉRENTS ENTRENT DANS LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE



Le Maire Hubert Bertrand a accueilli le 14 janvier dernier, Monsieur le sous-préfet de Gex Benoît Hubert, le chef d'escadron Laurent Cardin et le commandant Anthony Lacombe de la compagnie de gendarmerie de Thoiry pour procéder à la signature du protocole dans le hameau de Pregnin.

Au cours de cette signature, on a rappelé les principes du dispositif de la participation citoyenne. Ce n'est pas de la délation, il s'agit de retisser un lien social et de rassurer la population afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance.

A ce jour, dix habitants se sont portés volontaires pour participer au dispositif et devenir acteurs de la sécurité en faisant remonter directement aux gendarmes les informations dont ils sont témoins. Cette précieuse collaboration permettra ainsi d'améliorer la réactivité des forces de sécurité et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

INVITATION À LA COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962



Depuis la loi du 6 décembre 2012, le 19 mars est désormais la date officielle de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires des combats ayant eu lieu en Algérie mais aussi en Tunisie et au Maroc. Après la violence d'une guerre fratricide, le cessez-le-feu sonna comme la volonté commune du gouvernement provisoire de la République Algérienne et de la France d'arrêter les combats, comme une promesse de paix.

La cérémonie commémorative sera célébrée le jeudi 19 mars 2020 sur le parvis du Centre culturel Jean Monnet. Le rassemblement est prévu à 18h30. À l'issue de cette cérémonie, la population est cordialement invitée à partager le verre de l'amitié.

DES HÔTELS À INSECTES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Yasmine, Rose, Céline, Océane, Eléonor, Joanne et Mathias de la commission Aménagement sécurité Environnement du CMJ ont fabriqué le 5 février dernier cinq hôtels à insectes pour la commune avec l'appui des agents du service technique.

En forme de maisonnette, d'alvéole de ruche ou encore d'escargot, ces nouvelles habitations ont été entièrement fabriquées avec des matériaux naturels (palette, bois, bambou, brique, pot de fleur...). Ces abris sur mesures sont destinés aux insectes auxiliaires (abeilles, coccinelles...), précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes, qui pourront y trouver refuge et se reproduire. Ces hôtels seront installés au printemps aux jardins familiaux, à l'aire de jeux derrière la Mairie, au Centre culturel Jean Monnet, au rond-point de la zone de l'Allondon et celui de la place du Stade. Leurs emplacements n'ont pas été choisis au hasard, les abris sont proches des plantes qui produisent du nectar que les insectes butineurs transforment en miel, permettant ainsi aux insectes de trouver de quoi se nourrir. En transportant ce nectar, ils pollinisent les alentours et assurent ainsi la biodiversité des espèces.

Ces installations font écho aux ruches installées l'année dernière aux jardins familiaux. Des outils idéaux pour sensibiliser tout public aux richesses de la faune sauvage et à l'intérêt de la préserver.



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- SUPPRIME, à l'unanimité, au 14 février, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au service espaces verts et un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au service bâtiments ;
- SUPPRIME, à l'unanimité, au 31 mars, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service théâtre ;
- SUPPRIME, à l'unanimité, au 16 mars, un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au service accueil-population ;
- CREE, à l'unanimité, au 15 février, un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service espaces verts, un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service bâtiments et un poste de technicien territorial à temps complet au service culture et sports ;
- CREE, à l'unanimité, au 16 mars, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au service accueil-population ;
- ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 15 février 2020 et au 16 mars 2020.
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à résilier le contrat de prévoyance en cours au 1er janvier 2021
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à joindre la Commune au groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat collectif prévoyance (lot n° 2) ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à participer à la consultation qui en découlera pour le contrat collectif prévoyance.
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le receveur relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 et le budget annexe de transport de personnes.
- APPROUVE, à la majorité (5 voix contre), le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019 ;
- PREND ACTE, à la majorité (5 voix contre), des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.
- APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget annexe de transport de personnes de l'exercice 2019 ;
- PREND ACTE, à l'unanimité, des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.
- MAINTIENT, à l'unanimité, en 2020 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale au niveau des taux communaux de l'année 2019 soit un taux de 13,08 % pour la taxe sur le foncier bâti et 38,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti.
- AFFECTE, à la majorité (5 voix contre), l'excédent de la section de fonctionnement, soit 5.664.173,55 € de la manière suivante :
 - 2.342.358,82 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement affecté en recettes d'investissement" ;
 - 3.321.814,73 € au compte 002 "résultat reporté en recettes de fonctionnement".
- APPROUVE, à la majorité (5 voix contre), le budget supplémentaire 2020.
- AUTORISE, à la majorité (5 voix contre) Monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la SEMCODA concernant la réalisation de 15 logements PLS « Porte de France Nord » Ilot NC.
- AUTORISE, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la SEMCODA concernant la réalisation de 8 logements type PLUS et 3 logements PLAI « Porte de France Nord » Ilot NC.
- APPROUVE, à l'unanimité, le partenariat entre le Bordeau et le festival Antigél pour son édition 2020 et AUTORISE À l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de coréalisation ainsi que tout document s'y rapportant.
- REMUNERE, à l'unanimité, les Encadrants CLAS et Etudes Surveillées au taux horaire de 19,45 euros à compter du 1er novembre 2019.
- APPROUVE, à l'unanimité, le projet de convention spéciale avec la Régie des eaux gessiennes relative au prélèvement d'eau potable sur le réseau public concernant le centre aquatique.
- AUTORISE, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Régie des Eaux Gessiennes sur les parcelles référencées BI 24, BI 26 et BI 30 et AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- FIXE, à la majorité (6 voix contre), le montant du coût prévisionnel des travaux à 5 815 000.00 € HT pour l'équipements sportifs « Sous les Vignes » ;
- APPROUVE, à la majorité (6 voix contre), le mode de dévolution des travaux en lots séparés ;
- FIXE, à la majorité (6 voix contre), le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant global forfaitaire de 170 135.29 € HT.
- APPROUVE, à la majorité (6 voix contre), les termes du protocole transactionnel entre la commune et le groupement constitué de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE, mandataire, la SAS GALLIA et la SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA CENTRE-EST pour la réhabilitation et extension du centre culturel Jean Monnet ;
- AUTORISE, à la majorité (6 voix contre), Monsieur le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution ; DIT, à la majorité (6 voix contre), que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

Tous les extraits et procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la ville.



EXPRESSION DES LISTES DU CONSEIL MUNICIPAL

LA MAJORITÉ

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales. Aussi, dans le souci de respecter l'égalité entre tous les candidats, le «Trait d'Union» ne comportera plus de majorité, jusqu'aux résultats de ce scrutin.

LA MINORITÉ

Au dernier conseil
 Délib 16 projet des équipements sportifs sous les Vignes. Il nous est demandé de ratifier le montant 170.135 euros correspondant au forfait du maître d'œuvre.
 Refus de la Minorité et d'un membre de la Majorité car à l'heure actuelle la commune n'est pas propriétaire des terrains.
 Délib 17 Il nous est demandé de ratifier le montant de 552 333,88 euros en dédommagement au groupement Eiffage-Gallia-Clevo pour l'arrêt des travaux de l'extension de Jean Monnet. Le Préfet a annulé la décision de la commission d'appel d'offres qui a adjugé sans faire de lots à 15 millions d'euros un marché estimé à 10 millions et pour manque de justificatif de la suffisance de crédits permettant le financement.
 Le Président de la commission a expliqué au conseil que le Maire averti du dépassement lui avait demandé d'adjuger.
 Refus de la Minorité et du Président de la commission qui a rappelé au maire la perte de plus de 1 500 000 Euros dans le traitement du dossier piscine
 Le dossier contentieux de l'extension de Jean Monnet n'est pas clos car le permis de construire a été délivré sur un terrain qui n'appartient pas à la commune.

Liste minoritaire

Les élus de la Minorité | Michelle Chenu-Durafour | Patrice Dupré
 Eva Galabru | Fabrice Gentile | Sylvie Bouclier | Jean Pierre Benoît
 Monique Gonzales



INTERCOMMUNALITÉ

EN MARS, ON VOTE ÉGALEMENT POUR ÉLIRE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire mais ils figurent sur deux listes distinctes lors du scrutin. Les électeurs n'ont donc qu'un seul bulletin à mettre dans l'urne pour élire leurs représentants à Saint-Genis-Pouilly et à l'Agglo du Pays de Gex.

Concrètement, le bulletin de vote de chaque liste municipale présente deux colonnes, à gauche la liste des candidats au conseil municipal et à droite la liste des candidats « fléchés » pour le conseil communautaire. Les sièges de conseillers communautaires sont répartis entre les listes municipales proportionnellement aux suffrages obtenus et dans l'ordre de présentation des candidats.

Compte tenu de sa taille, la ville de Saint-Genis-Pouilly est représentée par 6 conseillers communautaires au sein des 53 membres du Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Gex, représentant 27 communes. Elus pour six ans, les conseillers communautaires représentent leur commune au sein de l'Agglomération du Pays de Gex. Celle-ci délibère une fois par mois sur les dossiers relevant de ses compétences. Parmi celles qui sont obligatoires pour toutes les intercommunalités : le développement économique du territoire et son aménagement comme par exemple l'implantation d'une zone d'activité économique.

Les intercommunalités qui ont leurs ressources propres (impôts locaux, dotation de l'État) peuvent aussi travailler sur les équipements sportifs et culturels, la collecte des ordures ménagères, l'assainissement...

Peut-être encore plus aujourd'hui que par le passé, les grands enjeux d'un territoire doivent trouver leur réponse dans les politiques publiques mises en œuvre au sein des intercommunalités. Ainsi, le développement des solutions de mobilités et du transport public en général, une politique de l'habitat cohérente et coordonnée ou les problématiques environnementales sont des enjeux majeurs pour le Pays de Gex.





LE BORDEAU

LA PASSIO DE CRIST " LA PASSION DU CHRIST" ORCHESTRE D'HARMONIE DU PAYS DE GEX SAMEDI 28 MARS À 20H30 ET DIMANCHE 29 MARS À 18H00



PARTENARIAT | MUSIQUE

De Ferrer Ferran

Troublante par sa beauté, captivante par son imaginaire musical, cette passion du Christ décrit dans un réalisme saisissant des ambiances totalement contrastées, dont le personnage principal ne laissera personne indifférent. Les six tableaux du compositeur espagnol Ferrer Ferran vous plongent dans un monde antique où cohabitent tous les contrastes de l'esprit humain, à l'aube d'une nouvelle page de notre histoire commune. Toutes les couleurs de l'orchestre seront mises à disposition pour cette fresque grandiose !

BILLETTERIE : Vente sur place avant les concerts ou à l'Office de Tourisme du Pays de Gex - agence de Saint-Genis-Pouilly
Hors abonnement | Adulte (dès 16 ans) 15 € | Enfant 8 €
Tout public | Durée 1h30 avec entracte

HARMONIE DE SAINT-GENIS-POUILLY LA LYRE MUSICALE ET L'ORCHESTRE JUNIOR SAMEDI 4 AVRIL À 20H



PARTENARIAT | CONCERT ANNUEL

Direction Charles-Edouard Thuillier

La Lyre musicale compte une trentaine de musiciens enthousiastes, dynamiques et passionnés. Ils sont impliqués dans la vie culturelle de la Mairie tout au long de l'année. Une douzaine d'instruments (bois, cuivres et percussions notamment) y sont représentés. Lors du concert annuel, vous pourrez les écouter interpréter des morceaux de musique variée allant de la musique classique, en passant par la musique de films, du jazz et des musiques du monde... un programme qui vous fera voyager.

En première partie, vous aurez l'occasion d'écouter l'Orchestre Junior, sous la direction de Viktor Weiss.

A l'issue du concert, le verre de l'amitié vous sera proposé.

Tout public | Durée : 1h30 | Entrée libre

FESTIVAL DU FILM ET FORUM INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME - 18^E ÉDITION

COLECTIV VENDREDI 13 MARS À 20H



CINÉMA

De Alexander Nanau

Roumanie/Luxembourg, 2019, 109', vo roumain / ang, st ang/fr
Nous ne sommes plus humains. On ne fait attention qu'à l'argent" : après l'incendie d'une boîte de nuit à Bucarest, 37 grand-es brûlé-es décèdent en raison des désinfectants fortement dilués utilisés dans tous les hôpitaux du pays. 3 journalistes s'emparent de l'affaire et révèlent une corruption jusque dans les plus hauts rangs de l'État, sous l'œil des survivant-es. Alexander Nanau signe d'une main de maître un documentaire palpitant et terrifiant, qui a fait sensation au Festival de Venise.

OVERSEAS SAMEDI 14 MARS, À 20H suivie d'une discussion avec Sung-A Yoon



CINÉMA

De Sung-A Yoon

Belgique/France, 2019, 90', vo tagalog, st ang/fr
réalisatrice du film et le Dr. Julien Debonville, Institut des études genre, Université de Genève
Comment servir un repas ? Comment laver un bébé ? Que faire lorsque votre patron tente de vous violer ? Chaque année, 200'000 Philippines passent par des centres d'apprentissage spécialisés avant de partir travailler comme domestiques à New York, à Dubaï ou à Genève. Elles enchaînent les jeux de rôle, changeant de scénario chaque jour.

Entrée libre



MÉDIATHÈQUE

CE MOIS-CI,
DANS VOTRE
MÉDIATHÈQUE**L'HEURE DU CONTE**

SAMEDI 21 MARS ET 18 AVRIL À 11H

La conteuse Josiane Clouet va de nouveau enchanter son jeune public avec de belles histoires

**EMMENER VOTRE BÉBÉ
À LA MÉDIATHÈQUE ?
QUELLE DRÔLE D'IDÉE !**

Et pourtant, la Médiathèque George Sand organise des animations pour les petites oreilles toute l'année !

Le prochain rendez-vous lecture « P'tit bout lit » aura lieu le samedi 28 mars et 6 juin à 10h30. Doudous et biberons bienvenus !

FLIC, FLAC

SAMEDI 4 AVRIL À 11H

La Compagnie des gens d'ici
Théâtre d'objets à partir de 18 mois

Un cercle, un peu de sable, une malle... ou peut-être est-ce une roulotte...

Flouc est un petit garçon, très petit... un petit garçon qui rêve. Sa maman et son papa sont les grands trapézistes du cirque FlicFlac. Son grand-père, c'est le clown... Il y a aussi l'éléphant qui est reparti dans son pays, L'homme canon, Monsieur Méli-mélo, le clown Bibi et son chien, et pleins d'autres artistes prêts pour leurs plus beaux numéros, Ce conte sort d'une malle magique qui devient livre, puis piste de cirque, matières et personnages faits de bric et de broc, prennent vie dans un univers musical métissé.

Les élèves du collège Jacques Prévert de Saint-Genis-Pouilly participent à la 22^e édition du Printemps des poètes sur le thème du courage et exposeront leurs travaux poétiques à la médiathèque du 12 mars au 18 avril 2020. Venez admirer leurs créations et profitez de ces instants de poésie !

PIERRE SOULAGES

LE COURAGE**Les inscriptions aux animations se font 3 semaines avant la date de l'événement.****ASSOCIATIONS****15^E SALON MULTICOLLECTIONS**

DIMANCHE 19 AVRIL DE 9H À 17H

L'Association des Collectionneurs Gessiens organise leur 15^e salon multicollections au Centre culturel Jean Monnet.

Tous type de collection : cartes postales, timbres, monnaies, militaria, BD, livres anciens, télécartes, parfums, pins, muselets de champagne, jouets anciens, vieux papiers, disques vinyles, antiquités, minéraux... Ouvert à tous

Renseignements et inscriptions :

www.association-collectionneurs-gessiens.com

04 50 42 10 37 - 06 30 46 26 41

2^E ÉDITION DU SOUKIKOUR !



Le dimanche 5 avril se déroulera la deuxième édition du SOUKIKOUR, un événement sportif organisé par le Sou des Écoles de Saint-Genis-Pouilly. L'occasion pour le Sou de proposer une manifestation qui n'est pas exclusivement dédiée aux familles des enfants scolarisés sur la commune puisque celle-ci est ouverte à tous !

UN PROGRAMME RICHE VOUS ATTEND !

10h30 : départ des courses de 4 et 10 km avec ravitaillement pour découvrir ou redécouvrir notre commune avec une remise des prix à 12h30.

Dès 13h30 des parcours allant de 700 m à 2,5 km pour les enfants seront proposés avec une récompense à 15h30.

Toutes les courses prendront leur départ au Centre culturel Jean Monnet. Les compétiteurs y trouveront leur compte puisqu'elle est homologuée par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Les amateurs également puisque la barrière horaire est fixée à 1h30 pour les 10 km. Diverses animations gratuites occuperont les enfants en première partie de journée et des stands restauration permettront aux petites soifs et grandes faims de trouver satisfaction.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES SUR LE SITE INTERNET WWW.SOUIKOUR.COM ET LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

- > Pour les catégories « Juniors » à « Masters 6 », le vendredi 3 avril 2020, midi
- > Pour les catégories « Baby » à « Cadets », le dimanche 5 avril 2020 à 12h30

AGENDA

- > **Atelier des parents**
Je t'aime... moi non plus !
Comment aimer nos enfants inconditionnellement !
Mardi 10 mars de 20h à 22h
Secteur enfance
- > **Carnaval du secteur enfance**
Mercredi 11 mars à 14h45
Stade du Jura
- > **18^e Festival du film et forum international sur les Droits Humains**
Collectif de Alexander Nanau
Vendredi 13 mars à 20h
Overseas de Sung-A Yoon
Samedi 14 mars à 20h
suivie d'une discussion avec la réalisatrice du film Le Bordeaux
- > **Festival du Film vert**
Du 15 au 17 mars
Le Bordeaux
- > **Mamaïs, la poupée d'Aleli**
par Claire Parma
Samedi 14 mars à 11h
Médiathèque George Sand
- > **Bourse aux livres**
Samedi 14 mars de 14h à 18h
Salle de la Diamanterie
- > **Café des parents**
Mardi 17 mars de 9h à 11h
Secteur jeunesse
- > **Qui suis-je ?**
Cie du chat foïn
Vendredi 20 mars à 20h30
Le Bordeaux
- > **Je(u) crée du lien**
Samedi 21 mars de 15h à 19h
Espace George Sand
- > **3MA**
Ballaké Sissoko,
Driss El Maloumi, Rajery
Jeudi 26 mars à 20h30
Le Bordeaux
- > **La passio de Crist "La passion du Christ"**
Orchestre d'Harmonie du Pays de Gex
Samedi 28 mars à 20h30
et dimanche 29 mars à 18h
Le Bordeaux
- > **Don du sang**
Lundi 30 mars de 14h30 à 19h
Salle Bobby Lapointe
- > **Café des parents**
Mardi 31 mars de 9h à 11h
Secteur jeunesse
- > **Ouverture des inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017**
Du mardi 31 mars au vendredi 10 avril
En mairie
- > **Vide-greniers à Pregnin**
Associations Fêtons Pregnin
Dimanche 3 mai de 9h à 17h
Inscriptions :
Vendredi 3 avril de 17h à 19h - rue des Fontaines
Les samedis 11 et 18 avril de 9h à 12h
Centre culturel Jean Monnet (salle1)

Elections municipales
Dimanches 15 et 22 mars 2020
Ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h
Centre culturel Jean Monnet



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE :

Faites-nous part de vos remarques, suggestions et non réception du journal municipal, en écrivant au service communication :
94, avenue de la République - 01630 Saint-Genis-Pouilly
tél. 04 50 20 52 50 - service.communication@saint-genis-pouilly.fr

SORTIES, ÉVÉNEMENTS, ACTUS.. NE RATEZ PLUS L'INFO !

Inscrivez-vous à la newsletter de la ville via le site internet ou téléchargez l'appli mobile ! Vous pouvez également nous suivre sur la page Facebook « Ville de Saint-Genis-Pouilly ».

